

## COMMUNE DE CATENAY

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 22 février 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt deux février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 13 février 2018 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Norbert CAJOT, Maire.

**Présents :** M. Éric PHILIPPE, M. Jean-Claude FLEURY, M. Alain OLIVIER, M. Didier CUVILLY, Mme Chantal DONCKELE, Mme Isabelle QUINTARD, M. Alain DOUBLET, M. Patrick ROBIN, Mme Marie GUENET., M. Philippe CAUVILLE, Didier CUVILLY , Isabelle QUINTARD, Maryse TREHIN

**Absents excusés :**

Bertrand RETOUT Isabelle LEMERCIER Emilie LEMOUCHER

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal DONCKELE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Absents Excusés : 3

Procurations : 3

### Compte de gestion du budget communal 2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du budget communal 2017. Celui-ci concordant avec le compte administratif 2017, le conseil municipal l'approuve l'unanimité.

### Compte administratif 2017 - Commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Claude FLEURY a étudié le compte administratif qui se présente comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses	395 034.46 €
Recettes	455 131.14 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>60 096.68 €</b>

#### Investissement

Dépenses	138 588.97 €
Recettes	155 420.49 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>16 831.52 €</b>

**Résultat de l'exercice 2017 : 76 928.20 €**

Après intégration des résultats de 2016 de 32 613.43 € en fonctionnement :

- **l'excédent cumulé de fonctionnement au 31-12-2017 est de 92 710.11 €**

Après intégration des résultats de 2016 de – 46 948.71 € en investissement

- le déficit d'investissement cumulé au 31-12-2017 est de 30 117.19 €.

**Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.**

**Affectation du résultat du budget communal**

- *ci-joint Tableau en annexe*

Compte tenu des résultats du compte administratif 2017 et des restes à réaliser, M. le Maire propose l'affectation suivante pour l'excédent de fonctionnement :

<b>Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2017</b>	<b>92 710.11 €</b>
Déficit d'investissement au 31 décembre 2017	30 117.19€
Résultat de la SI 2017	16 831.52 €
Restes à réaliser en dépenses	15 866,00 €
Reste à réaliser en recettes	14 000.00 €
Solde exécution reporté (001) 2016	-46 948.71 €
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>92 710.11 €</b>
Besoin de financement au 1068	31 983.19 €
<b>Report en excédent de fonctionnement ligne 002 en 2018</b>	<b>60 726.92 €</b>
<b>Report en investissement ligne 001 en 2018</b>	<b>-30 117.19 €</b>

**Présentation Brève et Synthétique Compte Administratif 2017 – Commune**

- *ci-joint en annexe*

## Compte de gestion du budget lotissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion du budget lotissement 2017. Celui-ci concordant avec le compte administratif 2017, le conseil municipal l'approuve l'unanimité.

### Compte administratif 2017 - Lotissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Claude FLEURY a étudié le compte administratif qui se présente comme suit :

Fonctionnement		
Dépenses		183 806.97€
Recettes		154 606.97 €
<b>Déficit de fonctionnement</b>		<b>29 200 .00€</b>
Investissement		
Dépenses		154 606,97 €
Recettes		154 606,97 €
Excédent/ Déficit d'investissement		0.00€

**Résultat de l'exercice 2017 : -29 200.00 €**

Après intégration des résultats de 2016 de 401 689.72 € en fonctionnement :

- **l'excédent cumulé de fonctionnement au 31-12-2017 est de 372 489.72 €**

Après intégration des résultats de 2016 de -154 606.97 € en investissement :

- **le déficit d'investissement cumulé au 31-12-2017 est de 154 606.97 €.**

**Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.**

### Affectation du résultat du budget lotissement

- *ci-joint Tableau en annexe*

Compte tenu des résultats du compte administratif 2016, M. le Maire propose l'affectation suivante pour l'excédent de fonctionnement :

Déficit de fonctionnement au 31 décembre 2017	-29 200.00 €
Déficit/Excédent d'investissement au 31 décembre 2017	0.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter	372 489,72 €
Déficit d'investissement à reporter	-154 606,97 €

L'affectation du résultat du lotissement est approuvée à l'unanimité

## Vote des subventions 2017

Anciens combattants	200,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00
Prévention routière	50,00
Musée des Sapeurs-Pompiers	100,00
Croquet Club Castagnier	250,00
Lis-moi une histoire	250,00
ASCC	450,00
La Farandole	2 400,00
CLIC	2 400,00
Coopérative Scolaire	350,00
Vélo Club	1 000,00
Comité des Fêtes	1 800,00
Valeurs anciennes	150,00
Feuilles automne	350,00
Coopérative Collège	250,00
Coopérative Lycée	250,00
Association Catenay-Lubien	750,00
CCAS	5 000,00
Autres subventions	2 000,00

### **EMPRUNT SDE**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du programme d'investissement de l'exercice 2018 « EP-2018 M592 Carrefour de la Forge et Rue St Clair » et « EFF+EP-2017 M2016 Rue St Clair »

### **PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT :**

**MONTANT HT..... 73 955.28 €**

**MONTANT FCTVA.... 15 466.94 €**

### **Mode de financement proposé :**

**Emprunt moyen long terme : 57 715.28 €**

**Préfinancement FCTVA..... 10 826.94 €**

Monsieur Le maire présente au Conseil Municipal les offres de financement reçues.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. Le Maire et après avoir délibéré :

**Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement sus décrit, soit :**

Financement « moyen/long terme » montant total du financement : 57 715.28 €, répartis suivant modalités ci-dessous :

**Montant de l'emprunt : 57 715.28.€**

Taux actuel : .....0.80 .%

Durée du Crédit.....9.ans

Modalités de remboursement : annuel

Type d'échéances : échéances constantes

**Décide de recourir à un financement court terme pour le préfinancement du FCTVA :**

**Montant : 10 826.94 €**

Taux : 0.80 %

Durée : 2 années

Avec paiement du capital in fine.

**Délibération autorisant le recrutement sur un emploi permanent de Secrétaire de mairie dans les communes de moins de 1000 habitants art 3-3, 3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.**

Monsieur le maire précise les besoins de la collectivité ont nécessité à la création d'un emploi permanent au besoin aux besoins de tâches polyvalentes relevant de la catégorie C et relevant du grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de 8/35<sup>ème</sup> à temps non-complet.

Ainsi en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée indéterminée en l'application de l'article -4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie C à temps non-complet à raison de 8/35<sup>ème</sup> pour une durée indéterminée IB 380 IM 350.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif ;

Norbert CAJOT